



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	Président
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillère municipale

Mme Michèle TISCHHAUSER	Vice-présidente
-------------------------	-----------------

Conseillers municipaux

M. André FERREZ
M. Bastien STAUFFER
M. Jorge VARELA
M. Éric WYSS

Excusés

M. Sébastien DORAND
M. Alexandre SIZONENKO

Absent

M. Robin VIDONNE

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décision de l'ACG sujette à opposition des Conseils municipaux
6. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote 2023
7. Projet de délibération – DM 2022_26 – crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000 – remplacement d'un collecteur – secteur Servèze
8. Projet de délibération – DM 2022_27 – crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000 – destiné au remplacement du véhicule de voirie communal
9. Comptes rendus des commissions
10. Dates des prochaines séances
11. Propositions individuelles et questions
12. Divers



Le Président ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Il annonce les personnes excusées et salue le public présent.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour, à savoir l'insertion d'un point 7 (délibération d'urgence – crédit budgétaire supplémentaire de 40'000 F destiné au remplacement du véhicule de voirie communal).

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour ainsi modifié est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2022

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 23 juin 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président passe la parole au Maire, puis aux Adjointes.

M. Antoine Cornut

Groupement SIS

Le plan quadriennal d'investissement a été présenté le 31.8.2022. Il s'agit d'une projection financière des décisions prises sur les quatre prochaines années. Le budget 2023 du SIS sera présenté et voté la semaine prochaine. Le plan quadriennal, qui comprend une hausse de la contribution des communes (de 37,9 % à 44,6 % dans quatre ans), permet de prévoir le renouvellement du matériel, notamment les véhicules.

État civil

Lors de la séance du 6.9.2022 à Cologny, les magistrats ont pris connaissance des statistiques et du budget 2023. Les mariages ont repris sur tout l'arrondissement, et les premiers partenariats (mariage pour tous) ont été enregistrés par l'état civil de la rive gauche. Les communes ont reçu les petites modifications à apporter sur les textes pour les futurs époux du même sexe. Si aucun décès n'a été enregistré sur la commune de Gy en 2022, les chiffres sont particulièrement élevés pour les communes accueillant un hôpital ou un EMS, comme Collonge-Bellerive. Le coût de l'état civil s'élève à Fr. 8'748.-, soit Fr. 18,25/habitant.

Crèche

Le budget 2023 a été présenté et voté le 12.9.2022. Le coût reste inférieur à Fr. 30'000.-/place subventionnée. Le budget de la commune connaîtra cette année une augmentation de Fr. 45'000.-, puisque Gy disposera, à partir d'août, de 6,5 places (au lieu de 3,5) suite à la création de 12 places supplémentaires induite par le déplacement du jardin d'enfants de Meinier à Jussy.

Rencontre avec M. Th. Apothéloz

L'Exécutif a reçu M. Th. Apothéloz. La discussion a notamment porté sur les spécificités des petites communes, les transferts de tâches et l'intercommunalité. Le Conseiller d'État a compris les difficultés rencontrées quotidiennement, par exemple en termes de ressources humaines.

Gardes ruraux

Les communes de Seymaz-Région se sont réunies le 19.9.2022 afin de tirer un premier bilan et de discuter du budget 2023. Certaines souhaitent augmenter le nombre de postes à 150 % (actuellement, 3 personnes occupent un 80 % global). Le bilan des interventions par commune fait ressortir des disparités énormes en matière de constats d'infractions (15 à Gy). Après discussion, les communes intéressées par cette augmentation (Choulex, Vandœuvres, Pупlinge et Jussy) ont décidé de prendre intégralement à leur charge 20 % supplémentaires.

Intercommunalité

Dans le contexte du transfert de tâches canton/communes, l'Exécutif vient de signer la convention intercommunale afin de bénéficier d'un pourcentage (2,5 %) de l'assistante sociale de Meinier. Sur la base des constats que celle-ci fera, l'Exécutif proposera cas échéant une augmentation de la participation financière de Gy.

École

La commune a reçu les remerciements de plusieurs parents d'élèves suite à l'installation de crochets à l'école.

Auberge communale

Les autorités recevront demain Marie-Josèphe Raboud à la Mairie, pour le 30^e anniversaire de sa présence à la tête de l'auberge communale, et lui remettront un bon d'achat pour la remercier d'avoir fait rayonner Gy pendant 30 ans au sommet de la gastronomie locale.

Théâtre de Carouge

La soirée de vendredi dernier s'est très bien déroulée. 112 billets avaient été vendus (soit 20% des habitants de Gy) et les retours étaient très positifs.

Mme Magali Ouedraogo

Collecteur des champs

Comme expliqué l'année dernière, de nombreux collecteurs des champs sont vétustes et, pour rappel, l'Exécutif n'avait pu inscrire que Fr. 10'000.- au budget 2022 (sur les Fr. 35'000.- nécessaires), ayant été précisé qu'un crédit budgétaire supplémentaire serait certainement soumis au conseil pour les travaux indispensables.

Secteur Brasière : il s'agit de décharger un collecteur sous-dimensionné sur un plus gros très proche. L'Exécutif accepté le devis et une participation de l'OCAN a été sollicitée et octroyée (30%). Le coût pour la commune se décompose ainsi : devis de Fr. 7'836,88 -30 % (Fr. 2'351,05) = Fr. 5'485,83).

Chemin des Tocques : le fonctionnement du gros collecteur qui s'y trouve est crucial, car il réduit ou épargne d'éventuelles inondations dans le secteur des 4 Épis. Il y a lieu d'effectuer une inspection caméra afin de vérifier son état. Coût du sondage : environ Fr. 2'000.-.

Et, ce soir, le Conseil municipal est appelé à voter un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 40'000.-. L'OCAN octroyant une subvention de 30%, le coût pour la commune se décompose ainsi : Fr. 40'000.- -30% = Fr. 28'000.-.

Secteur Servèze : il est vraiment impératif de remplacer rapidement ce collecteur vétuste et défectueux qui a déjà été désobstrué.

Le Président a lu dans un PV une proposition de réaliser un audit de tous les collecteurs.

M. Burgdorfer recommandait d'inscrire environ Fr. 35'000.- au budget chaque année afin de continuer à avancer dans les rénovations des tronçons, les plus urgents étant priorisés, explique **Mme Magali Ouedraogo**.

La nuit est belle

Demain, 23 septembre à 19h30, la commune offrira l'apéritif avec focaccia aux Gytans dans le parc Gyvi et accueillera M. Bratschi, astronome (qui n'avait pas pu venir l'année passée vu les conditions météo), un conteur et des musiciens du Burkina Faso.

Visite des Prés-de-Villette par M. David Leclerc de Pronatura

Selon les résultats du Doodle relatif à cette sortie, la date retenue est le samedi 8 octobre à 10h (rendez-vous au parking du parcours vita). Comme le nombre de personnes pouvant se rendre sur la réserve est de 25-30, les intéressés pourront venir accompagnés de leurs conjoints et enfants (dont le nombre sera à annoncer à l'avance).

Programme Eco21

Suite aux propositions de M. Boichat des SIG (programme Eco21), la commune va de l'avant par rapport aux éclairages et installations électriques de l'école. La société ILICO a été sollicitée afin de réaliser l'étude de ce projet. Le coût de celle-ci s'élève à Fr. 2'945.- (ce montant sera remboursé par Eco21 si la commune applique les mesures proposées). Il faut relever que le présent budget tient compte du fait que la commune de Gy n'est pas en mesure de fournir les plans détaillés des bâtiments étudiés au format électronique incluant l'implantation et leurs aménagements. Cet audit permettra d'optimiser les lots installation et lustrerie, d'assurer aux locaux des niveaux de qualité d'éclairage conformes aux normes en vigueur et de minimiser les coûts d'exploitation liés à l'éclairage.

Mme Magali Ouedraogo propose au Conseil municipal un vote de principe.

Mme Myriam Rivollet rappelle que la commission Environnement avait souhaité soutenir le programme Eco21.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **Mme Magali Ouedraogo** précise que le programme Eco21 vise à proposer diverses mesures, notamment pour les éclairages publics, les bâtiments publics comme les écoles, les salles communales, etc. Les collectivités qui ont suivi ce programme ont un bon retour sur investissement. Vu les augmentations annoncées sur les énergies, ce n'est peut-être pas négligeable.

À l'unanimité des personnes présentes, soit 4 voix pour, le Conseil municipal accepte de faire réaliser une étude relative aux éclairages et installations électriques de l'école pour un coût de Fr. 2'945.- en lien avec le programme Eco21. Cette étude sera remboursée par Eco21 si la commune applique les mesures proposées.

Prochains événements

Marché de Noël : dimanche 27 novembre. Les communes avoisinantes ont été prévenues et mettront cette information sur leurs sites Internet respectifs. **Mme Magali Ouedraogo** encourage les élus à en parler autour d'eux, car certains Gytans aimeraient peut-être tenir un stand (les intéressés voudront bien contacter la Mairie, à qui ils communiqueront les produits proposés).

Repas des aînés : samedi 12 novembre à l'auberge.

Soirée disco des jeunes : vendredi 25 novembre.

Mme Danièle Yakoubian

École

Les promotions scolaires se sont bien déroulées sous le soleil. Les prestations des enfants étaient parfaites, en particulier la chanson pour le départ à la retraite de la directrice d'établissement, Mme Nicole Elliott. Celle-ci a été remplacée par Mme Adele Di Bruno.

La barrière et la cabane du préau de l'école ont été repeintes par Serge Dubrit et André Ferrez. Elles sont magnifiques.

Le Tribunal fédéral a décidé que les parents n'avaient plus à assumer les coûts des sorties et camps scolaires de l'école obligatoire. Le canton a décidé que ces coûts seraient à partager à parts égales entre lui et les communes dès 2023. La part de Gy se monte à Fr. 3'288 pour 2023 (46 élèves au primaire et 11 au CO).

Transport des élèves entre Gy et Presinge

Depuis cette rentrée scolaire, la classe d'accueil qui était à Jussy a été déplacée à Presinge. Les quelques enfants domiciliés à Jussy qui la fréquentent sont transportés dans le minibus qui dessert les écoles de Gy et de Presinge. Celui-ci fait un crochet par Jussy soit le matin, soit l'après-midi, les élèves n'allant en classe d'accueil qu'à mi-temps.

Jeûne genevois

La manifestation a eu du succès. 10 équipes d'enfants ont participé au rallye avec plein d'énergie. Ils ont fait le puzzle de Gy avec beaucoup d'intérêt. Le pique-nique qui a suivi a réuni une cinquantaine de personnes, beaucoup de parents, mais pas exclusivement. Les TSHM ont fait des crêpes et un DJ a animé l'après-midi. Pas besoin de thé dansant ! Les TSHM avaient également installé un coin relax avec chaises longues.

Film

A l'initiative de Vandoeuvres et Presinge, une soirée est organisée par le groupement Seymaz-Région, sur le thème des dangers de la drogue du violeur, avec la projection d'un film « Ça n'arrive pas qu'aux autres » de Mme Eva Massey. Cette soirée se déroulera le 18 novembre à la salle communale de Choulex. Gy participera à cette soirée et les jeunes concernés seront invités à s'y rendre.

Route de Gy secteur Temple – Turaines

Comme les élus l'ont peut-être constaté, les travaux de resurfaçage de la route ont eu lieu aussi bien sur la route communale que cantonale. Un marquage au sol provisoire a été peint, le définitif n'intervenant qu'un mois après les travaux afin que la peinture tienne bien.

Circulation dans le village

Le délai référendaire pour le crédit d'étude que le conseil a voté au mois de juin (circulation et parking dans le village) est échu depuis la semaine passée. Un rendez-vous sera pris prochainement avec CITEC afin de débiter l'étude.

Chemin des Vignes-du-Seigneur

L'éclairage du chemin ne fonctionne plus depuis le début du mois. Les SIG ont localisé le défaut et informé la commune qu'ils devaient ouvrir la chaussée à l'entrée du chemin pour procéder à la réparation, dont la date n'est pas connue pour l'instant.

4. Communications du Bureau

Le Président rappelle que les élus ont reçu, le 7.7.2022, un e-mail émanant du SIACG concernant les synchronisations des mots de passe informatiques. Ceux qui n'ont pas fait le nécessaire ne pourront plus accéder à leur messagerie via leur Smartphone ou tablette à compter du 30.9.2022.

Mme Myriam Rivollet précise qu'il s'agit d'une sécurité supplémentaire ; un code sera généré et envoyé par SMS lors de toute connexion. Elle aidera volontiers les élus qui ne seraient pas à l'aise à s'inscrire.

Les élus ont reçu ce soir un questionnaire d'enquête (anonyme) de Tamedia, avec qui **le Président** leur laisse le soin de prendre directement contact.

Le Président rappelle la visite des Prés-de-Villette, prévue le 8.10.2022 à 10h.

5. Décision de l'ACG sujette à opposition des Conseils municipaux

Le Président énumère les dernières décisions de l'ACG sujette à opposition des Conseils municipaux :

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2023, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Le Conseil municipal prend acte des décisions de l'ACG.

6. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote 2023

Le **Président** sonde l'intérêt des élus pour les quatre postes à pourvoir (président-e, suppléant-e, vice-président-e et suppléant-e) pour les locaux de vote 2023. Aucun Conseiller municipal ne s'annonçant, la Mairie demandera aux personnes occupant actuellement ces fonctions si elles renouvellent leur mandat pour 2023.

7. Projet de délibération – DM 2022_26 – crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000 – remplacement d'un collecteur – secteur Servèze

En l'absence de toute remarque ou question, le **Président** donne lecture de la délibération.

À l'unanimité (4 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2022_26.

8. Projet de délibération – DM 2022_27 – crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000 – destiné au remplacement du véhicule de voirie communal

Le **Maire** annonce que suite au très violent orage de grêle du 4.7.2022, le véhicule de voirie communal a été endommagé, notamment la carrosserie et, plus problématique, le pare-brise a été cassé.

Arrivée de M. Bastien Stauffer.

Ce véhicule de marque chinoise était importé notamment en Suisse par le garage Emil Frey. Or cette marque n'existe plus et l'on ne trouve plus aucune pièce détachée ; aucun pare-brise de remplacement n'a pu être trouvé en Europe. De plus, ce véhicule devrait passer le contrôle technique en octobre, ce qui est impossible en l'état.

Une étude de marché a été faite pour l'acquisition d'un nouveau véhicule, en tenant compte des contraintes environnementales, de la praticité, de la polyvalence, etc. Le **Maire** et Serge Dubrit se sont rendus dans plusieurs garages afin d'examiner différents véhicules. Le choix s'est porté sur un Piaggio Porter, dont les dimensions sont similaires à l'actuel. Celui-ci est par chance disponible, sachant que de nombreux constructeurs sont en pénurie de pièces et que les délais de livraison pour les véhicules peuvent atteindre plusieurs mois, voire plus d'un an.

Ce Piaggio Porter, qui fonctionne à l'essence et au gaz naturel, est autorisé à circuler dans les zones environnementales. Le gaz naturel suisse est notamment du biogaz ; l'utilisation dudit véhicule serait donc proche de la neutralité carbone.

La commune devait aussi éviter les véhicules diesel, vu les tout petits trajets et nombreux arrêts effectués. Si certains véhicules électriques étaient vraiment intéressants en termes environnementaux et de capacité de charge utile, leur autonomie était faible, ils étaient peu polyvalents et le volume de charge était insuffisant pour répondre à certaines tâches courantes

(transport de la tondeuse, par exemple). Les plus gros véhicules, qui offraient un système de herse, étaient pour leur part bien plus coûteux et trop grands pour une utilisation quotidienne.

Le Maire propose donc au conseil l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Il tient le dossier technique à la disposition des élus, sachant que le garage propose une reprise de Fr. 1'000.- sur l'ancien, ainsi qu'une remise de Fr. 1'500.- sur le nouveau. Par ailleurs, l'expertise du véhicule endommagé par la grêle a été fixée au 28.9.2022 ; il faut espérer que la commune sera indemnisée par l'assurance.

Le caractère urgent de la présente demande de crédit est notamment dû à la convocation pour la visite technique en octobre et la disponibilité immédiate du nouveau véhicule (le seul dans toute la Suisse). Ledit crédit englobera sans doute l'acquisition d'une remorque adaptée qui sera immatriculée afin de permettre par exemple le transport des chariots de tables sur la voie publique.

En l'absence de toute autres remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération.

À la majorité (3 oui, 2 abstentions), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2022_27.

8. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert indique que la CJ s'est réunie deux fois avant le rallye du Jeûne genevois, les commissaires ayant ensuite essentiellement communiqué par WhatsApp.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

La CE s'est réunie le 26.8.2022, annonce **M. Bastien Stauffer** ; les membres du conseil ont reçu le PV y relatif. Les commissaires ont entre autres parlé des projets qui avaient été mis en place depuis l'année dernière et les différents projets qui pourraient éventuellement se mettre en place dans le futur. Ils ont notamment évoqué la journée de l'environnement, qui serait a priori organisée en mai 2023 ; les commissaires souhaiteraient en profiter pour parler des différentes choses qui se passent à Gy auxquelles la CE a collaboré ou participé. La déchetterie est toujours en cours d'avancement. Ont aussi été évoqués : la question des hirondelles dans le village et le budget 2023, ainsi que l'éclairage de l'école.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez indique que la CS s'est réunie le 15.8.2022 afin de préparer la sortie des aînés du 2.9.2022, qui a été fort appréciée et s'est très bien déroulée.

M. André Ferrez remercie Mme Michèle Tischhauser pour l'organisation, ainsi que les personnes qui se sont jointes à cet événement.

La CS a également évoqué le budget 2023. À ce jour, 96 aînés vivent à Gy.

À partir de 2023, chaque association devra émettre une demande formelle à la Mairie pour continuer à toucher une subvention.

Cadeaux des aînés : la CS décide d'une diminution du montant pour le cadeau des aînés dès 2023.

Anniversaires des aînés : 6 aînés auront 80 ans l'année prochaine, 2 fêteront leurs 85 ans, 2 leurs nonante ans et 1 ses 95 ans. L'Exécutif s'occupera de la directive relative au cadeau d'anniversaire des aînés (réflexion sur le montant pour l'année).

Mme Magali Ouedraogo précise qu'une réflexion sera menée (montant et fréquence), car les anniversaires des aînés risquent d'aller en augmentation, ces prochaines années.

La CS souhaite rester sur le même nombre d'événements, en 2023, à savoir 4 petits-déjeuners, 1 repas et 1 sortie, soit un budget 2023 identique à 2022, annonce **M. André Ferrez**.

Le repas des aînés aura lieu le 12.11.2022.

Sur une question de **M. Éric Wyss, le Maire** indique que la contribution pour la venue du théâtre de Carouge s'est élevée cette année à Fr. 4'000.-.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

La CPC s'est réunie le 30.8.2022, annonce **Mme Michèle Tischhauser**. Les commissaires ont revu les différents bâtiments de la commune qui auraient éventuellement besoin de travaux, ou ceux qui auraient été faits.

Mairie : le projet de rénovation est toujours en suspens.

École : M. Serge Dubrit s'occupera des boiseries extérieures ces prochaines années pendant les vacances scolaires. Des crochets de sécurité devront être installés sur le toit.

Jour Gy : le mobilier intérieur et extérieur devra être changé, étant donné qu'il a plus de 10 ans. De plus, si la commune réentaille les parasols, ceux-ci deviendront sa propriété.

Immeubles Gyvi : les fissures du soubassement ont été réparées, ainsi que la fenêtre de la salle Gyvi (défaut de conception et vieillissement de la structure).

Parkings liés aux appartements : le règlement a été corrigé afin que le bail devienne obligatoire avec la location d'un appartement. Des déménagements sont prévus cet automne (ils ont déjà commencé). La Mairie a autorisé cette rocade. Il resterait un 4 pièces à louer.

Abri PC : l'abri PC devra être vidé en cas de crise (du matériel y est encore stocké).

Cimetière : M. Laurent Chevalley a soumis un devis pour mettre une nouvelle structure en acier en place et des plantes saisonnières derrière (jardin du souvenir); la CPC verra aussi pour apposer une plaque (devis attendus). Les dimensions des vases et terrines devaient également être vues avec M. Laurent Chevalley (cavernes); Murith, les pompes funèbres de Genève et le cimetière de Saint-Georges sont informés des nouvelles dimensions des cavernes de Gy (plus petites que les anciennes).

Coût de l'électricité : la commune avait négocié un contrat avec les SIG en 2021 pour 5 ans (y.c. les éclairages publics et les canalisations).

Sur une demande de précision de **M. Bastien Stauffer, le Maire** indique que ce sont les gérants du tea-room qui ont demandé le remplacement du mobilier.

Peut-être vaudrait-il la peine de choisir du mobilier avec une durabilité supérieure à 10 ans, relève **M. Bastien Stauffer**.

Le Maire explique que la commune tient compte de la durée d'amortissement dudit mobilier. La demande des gérants sera prochainement soumise à la commission Patrimoine communal, avec les devis y relatifs. L'objectif est de rendre le Jour Gy un peu plus accueillant, pratique et sympathique. Cas échéant, la commune tentera de revendre le mobilier intérieur.

Le mobilier extérieur est pour sa part endommagé, précise **Mme Danièle Yakoubian**.

La commune a-t-elle la volonté de prendre en charge le réentoilage des parasols (et donc leur propriété) ? demande **le Président**.

Le Maire rappelle que le Jour Gy est un établissement communal (la commune est propriétaires des murs et de tout l'intérieur). Il s'agissait à l'époque d'une volonté politique d'attirer à Gy des

gérants avec un établissement clé en main, sans investissement conséquent pour eux. Tout le mobilier, y compris la vaisselle, appartient à la commune qui souhaite reprendre ces parasols afin d'éviter un inventaire séparé, sachant que les toiles précédentes étaient de moins bonne qualité.

Cela fait sens, puisque la commune est déjà propriétaire du reste, reconnaît **le Président**.

Le Maire apporte encore de brèves explications sur une question de **M. Jorge Varela**.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Finances (CF)

M. Éric Wyss indique qu'une date de séance doit être fixée.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

En l'absence de M. Alexandre Sizonenko, **M. Éric Wyss** annonce que la commission s'est réunie le 29.8.2022. Hormis la question de la route et de la traversée du village, le point à relever est l'audit des travaux de canalisations qui a été communiqué par l'État. Ces travaux seront planifiés sur le territoire communal pour les 10 prochaines années ; le montant est estimé à Fr. 580'000.-, qui seront remboursés par le FIA.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que les travaux d'un coût inférieur à Fr. 100'000.- sont remboursés en 1 annuité l'année suivant les travaux et, au-delà de ce seuil, remboursés en 30 ou 40 annuités (cf. tronçon entre Temple et Turaines). En l'occurrence, les coûts des futurs tronçons s'élèveront à chaque fois à moins de Fr. 100'000.-.

Les arrêts TPG de Gy ne sont pas aux normes vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, indique **M. Éric Wyss**. Un des arrêts de la commune devra par conséquent être surélevé afin que la rampe du bus puisse s'y poser. Le choix de l'arrêt n'a pas encore été fait.

La commission se reverra fin septembre/début octobre afin d'établir les différents axes du projet de budget 2023.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss annonce que la CDS s'est réunie le 5.9.2022 afin d'étudier les nouvelles demandes des associations. 3 ont été sélectionnées (1 aide sociale, 2 pour l'aide humanitaire internationale). La CDS se reverra pour choisir les associations parmi les demandes reçues en 2022.

La CDS a ensuite accueilli Mme et M. Descaves. Habitant la commune, ils sont venus présenter l'association qu'ils ont créée et qui a pour but de lutter contre le harcèlement scolaire, Heimdall. Les commissaires ont été assez convaincus du bien-fondé de leur mission. La CDS réfléchira à la manière dont elle pourrait apporter son aide, sachant que le but de cette association ne répond pas au thème sélectionné pour 2022.

L'association Crayon Copain, après une mise en parenthèse due au Covid, a été relancée pour remettre une action sur pied afin de récolter du matériel scolaire pour les enfants défavorisés.

La commune a reçu les vifs remerciements d'une association à laquelle elle a contribué, en 2021, à hauteur de Fr. 2'500.- (projet lié au Covid).

M. Bastien Stauffer relève que la commune avait un peu rogné sur les pourcentages des dons et subventions, l'année dernière. Une augmentation a-t-elle été prévue dans le budget 2023 ? De plus, il a l'impression que d'autres associations dans le village auraient besoin d'aide. Quelle est

la différence entre une association qui passe dans cette commission et une qui n'y passe pas ? Heimdall serait lié aux motards, vu leur affiche ?

Le Maire explique qu'il n'y aura pas de présence de motards devant l'école afin d'intimider les harceleurs. Cette association souhaite pouvoir redonner un moment d'espoir et remonter le moral des enfants harcelés en leur offrant de petits tours à moto.

Chaque commission avait dû réduire ses lignes budgétaires, l'année dernière, confirme **M. Éric Wyss**. Mais la CDS avait réussi à maintenir son budget 2022 assez proche du budget 2021. Concernant le budget 2023, celui-ci n'a pas encore été étudié.

M. Bastien Stauffer n'aimerait pas que la CDS devienne le parent pauvre du budget communal.

La commune essaie de garder son cap d'aider beaucoup les associations, rappelle **M. Éric Wyss**.

Les associations de la région ou du village peuvent solliciter une subvention auprès de la CS, ajoute **Mme Magali Ouedraogo** (cf. compte rendu de M. André Ferrez).

L'aide sociale ou humanitaire relève en général de projets spécifiques. La CDS a choisi de fonctionner par thèmes, ce qui permet de simplifier quelque peu le travail, car la commune est facilement inondée de demandes, et une plus grande implication, les commissaires ayant ainsi la possibilité de se renseigner, voire d'auditionner des associations, souligne **le Maire**.

Cette association aura-t-elle un traitement différent des autres du village ? demande encore **M. Bastien Stauffer**. Est-ce un projet ponctuel ou une demande générale ?

Cela pourrait très bien être un projet ponctuel, indique **le Président**.

Aucune décision n'a été prise à l'heure actuelle sur ce cas particulier, ajoute **M. Éric Wyss**.

Le Président comprend la préoccupation de M. Bastien Stauffer par rapport à l'égalité de traitement.

La commune octroie des aides financières, mais prête aussi du matériel aux associations villageoises (tables, bancs, locaux, etc.), conclut **le Maire**.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Règlement & indemnités du Conseil municipal

En l'absence de M. Sébastien Dorand, **Mme Myriam Rivollet** indique que la commission ad hoc lui a transmis ses corrections par le biais de ses PV. Elle a renvoyé ledit règlement en priant M. Sébastien Dorand d'éclaircir certains points, mais la commission ne s'est pas encore réunie.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

9. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Patrimoine – 6.10.2022 à 19h à la mairie.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Environnement – 3.10.2022 à 18h à la mairie.
- Commission Sociale – à fixer.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Urbanisme – 5.10.2022.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – 28.11.2022 à 19h à la mairie.
- Commission ad hoc Règlement & indemnités du Conseil municipal – à fixer.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 20.10.2022.

10. Propositions individuelles et questions

Pour avoir visité le parascolaire, **M. Bastien Stauffer** déplore les décorations et illustrations (fille timide en minijupe et vêtue de rose et trois hommes, dont deux énervés et très musclés), qu'il estime participer au sexisme ambiant qu'il voit dans la société actuelle. Est-ce vraiment l'image que la commune a envie de donner aux enfants qui y mangent quotidiennement ?

Le Maire rappelle que les W.-C. sont mixtes. La société évolue progressivement et les enfants sont ravis des décorations. Les dessins animés sexistes n'ont sans doute pas empêché M. Bastien Stauffer de développer sa conscience. **Le Maire** espère donc que les enfants s'en sortiront malgré ces images.

Le Maire répète que les principaux concernés sont ravis de ces décorations, qui allaient être jetées et que la commune a récupérées. Elles ont ainsi la vertu d'avoir été recyclées.

M. Bastien Stauffer estime que la commune a la nécessité de montrer l'exemple, d'autant qu'il existe des décors non sexistes.

Vu le coût des décorations, **Mme Michèle Tischhauser** suggère d'attendre que celles-ci soient dégradées avant de les remplacer.

M. Jorge Varela relève que la zone 30 km/h de Meinier est faite ; des marquages ont été réalisés sur la route et tous les passages à piéton remis. Gy est bientôt la dernière commune à ne pas avoir de marquages sur sa zone 30 km/h.

Mme Danièle Yakoubian explique que Meinier n'est pas au bénéfice d'une zone 30 km/h, mais d'une limitation à 30 km/h. Pour sa part, Gy lancera incessamment sous peu l'étude.

M. Jorge Varela relève que les voitures ne s'arrêtent pas pour les piétons, à l'allée des Tilleuls. S'il n'y a jamais eu d'accident jusqu'à présent, il y a de nombreux petits Gytans dans le village. D'où l'importance de rappeler visuellement le passage piéton.

Mme Danièle Yakoubian a demandé un devis pour l'étude de la circulation qui inclut cette problématique (implantation d'un passage piéton). M. Widmer (OCT) pensait possible d'en mettre un, à étudier avec l'ingénieur circulation et à autoriser par le canton.

Ces limitations à 30 km/h sont très récentes et ne bénéficient pas des mêmes prérogatives que les zones 30 km/h, ajoute **le Maire**. Meinier ou Vandœuvres ont par exemple la possibilité d'installer un radar, alors que Gy ne pourrait pas.

L'étude sur la circulation et le stationnement à Gy permettra d'avoir une vision globale, rappelle **le Maire**, afin d'être partout en sécurité.

Et la demande d'autorisation doit être faite sur la base d'une étude réalisée par un ingénieur circulation, complète **Mme Danièle Yakoubian** qui espère que la situation pourra évoluer l'année prochaine.

Ni le 30 km/h ni le passage piéton ne sont oubliés, conclut **le Maire**.

11. Divers

Mme Michèle Tischhauser a pris part à l'assemblée de Communes-École, le 1.9.2022. Les administratrices changent. Mmes Denyse Barbezat-Forni et Line Cottier quittent le secrétariat et sont remplacées par Mmes Francine Arter et Claire Berthollet. Et un grand merci à Mme Danièle Yakoubian pour son implication dans le recrutement.

L'année 2021-2022 a subi les impacts du Covid ; beaucoup d'élèves ne se sont pas inscrits. Sur 115 cours proposés, seuls 87 ont été ouverts avec 710 inscriptions confirmées. Pour Gy, 14 habitants étaient inscrits au premier semestre, et 12 au second semestre.

Pour l'année 2022-2023, il y avait déjà plus d'inscriptions à fin août, alors que le délai d'inscription n'était pas échu. 134 cours sont proposés, dont 55 dans les communes. Les cours de détente ont beaucoup de succès, dont 7 à Gy et 3 de sport.

Un nouveau catalogue était distribué dans toutes les communes concernées (13'500 exemplaires), pour que les inscriptions se fassent en ligne.

Mme Danièle Yakoubian fait un bref retour sur le café police, qui s'est déroulé début septembre en association avec Jussy. 1 garde rural, 2 gendarmes et 3 APM ont répondu aux questions de la population. Le café police a été fort apprécié. Toutes les tables étaient occupées, les gens s'asseyant pour poser leurs questions aux représentants de l'ordre. Ce moment très convivial a permis de créer un climat de confiance avec les habitants.

M. André Ferrez relève la vitesse excessive des véhicules sur la route de Gy, à la hauteur du Clos de la Zone.


Les travaux réalisés à la douane de Veigy (route de Covery) empêchant les pendulaires de franchir la frontière franco-suisse, beaucoup de véhicules passent donc par en haut.

Mme Danièle Yakoubian communique aussitôt cette information à M. Widmer (OCT), qui prendra contact avec les autorités françaises.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h50.


M. Jérôme Lardenois Robert
Président


Mme Michèle Tischhauser
Vice-présidente


Myriam Rivollet
Secrétaire

